

PROGRAMME COLLECTIONS NUMÉRISÉES DE RESCOL

INVITATION À PRÉSENTER DES PROPOSITIONS

Le programme Collections numérisées de Rescol, est une initiative novatrice d'Industrie Canada destinée à aider les jeunes Canadiennes et Canadiens à cultiver leur esprit d'entreprise et à acquérir des compétences en gestion de l'information de pointe en numérisant les principales collections canadiennes du patrimoine ou de sciences et technologie (S-T) ou des documents appartenant à des établissements partout au Canada en vue de les lancer sur Rescol.

Des équipes de jeunes Canadiens pourront acquérir une expérience sur le tas en travaillant avec de nouvelles entreprises multimédias et d'autres organisations possédant un savoir spécialisé en technologie de pointe afin de rendre cette mine largement inexplorée de matériel canadien accessible sur l'autoroute de l'information.

Le programme, qui a été annoncé dans le dernier budget fédéral, est financé au moyen du programme Initiatives Jeunesse annoncé le 13 mars dernier par le ministre du Développement des ressources humaines. Il est axé sur les étudiants désireux de trouver un emploi qui les aidera à financer leurs études tout en acquérant les compétences en technologie et en gestion des affaires qu'exige le marché du travail concurrentiel d'aujourd'hui. Le programme vise également à aider les jeunes Canadiens qui ont quitté l'école et qui ont besoin d'actualiser leurs compétences, de même que les récents diplômés désireux d'acquérir une expérience au niveau d'entrée sur le marché du travail. Industrie Canada invite des partenaires éventuels, y compris des établissements, des entreprises et des équipes de jeunes, à présenter des propositions pour les Collections numérisées de Rescol.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- * Permettre aux étudiants et aux jeunes sans travail âgés de 15 à 30 ans d'acquérir une expérience de travail, y compris des compétences en multimédia, en ce qui concerne notamment le balayage de documents, la mise en page et la conception de graphiques, l'utilisation d'Internet, le développement de bases de données, le langage de balisage hypertexte et les commandes Unix de base, les techniques de gestion des affaires et l'esprit d'entreprise, l'organisation et la préparation du matériel, le développement de produits, le marketing et la gestion de projets.
- * Favoriser le développement économique et social des localités tout en encourageant le développement des nouvelles sociétés multimédias canadiennes.
- * Assurer à la population canadienne un meilleur accès aux nombreux fonds patrimoniaux, universitaires, scientifiques et commerciaux largement inconnus qui se trouvent partout au Canada, augmentant ainsi le contenu canadien sur l'autoroute de l'information.
- * Encourager les jeunes des collectivités rurales, éloignées et économiquement défavorisées à acquérir et à mettre en application les compétences qui sont essentielles dans l'économie moderne fondée sur les connaissances.



QUI DEVRAIT PRÉSENTER UNE PROPOSITION?

Le financement sera assuré au moyen de contrats pour gérer des équipes de jeunes qui produiront des collections numérisées. Les propositions porteront sur une collection ou un groupe de documents à numériser et une équipe de jeunes qui feront le travail. Les tâches à exécuter et les délais d'exécution doivent être clairement décrits dans les propositions, et ces dernières doivent comprendre un choix réaliste et pragmatique de documents qui peuvent être numérisés pendant la durée du contrat.

Les gestionnaires de projets peuvent être :

- * Une société du multimédia qui s'associe à un détenteur de documents et qui assurera la gestion et la formation de l'équipe.
- * Un établissement; une organisation; un ministère fédéral, provincial ou territorial ou un service municipal; ou une entreprise du secteur privé qui détient la collection et qui assurera la formation et la gestion de l'équipe. Exemple : bibliothèques, archives, musées, organismes sans but lucratif, universités et collèges.
- * Un organisme sans but lucratif, une université, un collègue, une école secondaire, un groupe de jeunes ou une autre organisation qui s'associe au détenteur des documents et qui assurera la gestion et la formation de l'équipe.

Il se peut que des organisations veuillent faire numériser leurs documents mais qu'elles ne soient pas en mesure de gérer elles-mêmes les équipes. De même, il se peut que des équipes de jeunes souhaitent participer au projet mais qu'elles soient incapables de trouver une collection. Ces organisations et équipes peuvent faire part de leur intérêt par écrit, et Industrie Canada cherchera à appairer des collections et des équipes.

Le Ministère souhaite tout spécialement recevoir des propositions destinées à favoriser le développement économique local et à promouvoir des partenariats avec le secteur privé.

Particularités

- * **Le financement sera assuré au moyen de contrats et non pas de subventions. Les entrepreneurs doivent garantir la fourniture, dans les délais prescrits, d'un produit de qualité. Signalons aux entrepreneurs éventuels que le paiement sera effectué 30 jours suivant la réception et l'approbation de la facture. Aucun paiement ne sera accordé d'avance ou à la signature du contrat.**
- * Il sera précisé dans les contrats que les détenteurs des documents jouiront des droits d'auteur à l'égard des produits numérisés, Industrie Canada étant toutefois autorisé à diffuser ces produits sur Rescol pendant au moins cinq ans.
- * Industrie Canada se réserve le droit de trouver un parrain privé qui contribuera à assumer les coûts encourus pour numériser et poster des données sur Rescol.
- * Ce n'est que dans des cas exceptionnels que les coûts afférents au droit d'auteur seront assumés.

* Il faudra obtenir l'autorisation écrite des gardiens avant de diffuser les produits numérisés sur l'autoroute de l'information.

* Les produits numérisés devront être accessibles sur Rescol, mais ils pourront également être diffusés au moyen d'autres sites et placés sur d'autres serveurs.

* Les contributions en nature des partenaires et des entrepreneurs doivent être quantifiées; l'information à ce sujet doit être incluse dans la partie du budget de la proposition, décrite vers la fin du présent document.

* Les équipes devraient être composées d'hommes et de femmes et, si possible, inclure des membres d'autres groupes défavorisés ou visés par les programmes d'équité en matière d'emploi.

* Les entrepreneurs seront des entreprises, des firmes ou d'autres organismes dont la majorité des actionnaires ou membres sont des Canadiens ou des résidents permanents du Canada.

Collections de toutes les régions du Canada...

Les collections ou documents à numériser doivent revêtir une importance à l'échelon local, régional ou national. Une petite ville pourrait par exemple envisager la numérisation d'une petite collection de photos et d'articles qui illustrent son histoire. Il pourrait aussi s'agir d'une collection beaucoup plus vaste, comme certains documents faisant partie de la collection de la Compagnie de la baie d'Hudson qui ont été numérisés durant la phase de démonstration du programme.

Les collections ou groupes de documents à numériser peuvent consister en des graphiques, des textes, des enregistrements sonores, ou encore inclure tous ces éléments. Les images vidéo, surtout de grande taille, ne sont généralement pas recommandées étant donné qu'il est difficile de les diffuser sur l'autoroute de l'information. On étudiera toutefois exceptionnellement les propositions visant la numérisation d'images vidéo.

Le nombre de documents à numériser et leur nature doivent convenir au support de l'autoroute de l'information, et le projet doit relater une histoire. Il faut s'occuper attentivement de la présentation et des éléments graphiques pour que le produit se présente bien sous forme numérisée. On veillera donc à choisir et à organiser les collections en tenant compte de ces exigences.

Dans certains cas, les collections imposantes de documents peuvent être divisées de façon à pouvoir être numérisées par étapes ou par plus d'une équipe. Dans ce cas, chaque étape doit aboutir à un produit numérique indépendant.

Vers la fin avril 1996, quelques exemples de collections numérisées jusqu'ici se trouveront au site Web des Collections numérisées de Rescol à l'adresse suivante : <http://schoolnet2.carleton.ca/collections>. De nouveaux produits seront ajoutés à ce site à la fin du printemps et au début de l'été.

Les versions numérisées finales doivent inclure les pages d'accueil dont le texte est en français et en anglais. Il n'est pas nécessaire de faire traduire les originaux.

EXIGENCES TECHNIQUES

Les exigences techniques dépendront de chaque projet. Avant la conclusion d'un contrat, les représentants d'Industrie Canada et le Groupe de soutien technique de Rescol discuteront avec les entrepreneurs des aspects et exigences techniques. Une certaine formation en direct sur divers aspects du multimédia sera offerte aux équipes et un service d'aide sera également mis à leur disposition pendant toute la période d'élaboration du produit.

ESTIMATIONS DES DÉLAIS ET DES COÛTS

La valeur maximale de chaque contrat sera normalement de 30 000 \$, TPS comprise s'il y a lieu.

Compte tenu de cette limite de 30 000 \$, on peut proposer la numérisation simultanée ou l'une après l'autre de plusieurs collections. Les entrepreneurs éventuels peuvent présenter plusieurs propositions.

Le délai du processus de numérisation dépendra du nombre, de la nature et de la complexité des articles, ainsi que du nombre d'étudiants qui composent l'équipe.

Les données estimatives suivantes quant au coût et au délai de numérisation sont offertes à titre indicatif aux auteurs de propositions qui ne possèdent pas d'expérience dans ce domaine.

* On peut prévoir deux pages de texte par jour-personne pour un projet ordinaire, ce qui inclut le délai de formation, de conception et de mise en page, ainsi que le temps nécessaire pour faire en sorte que les liaisons soient opérationnelles et pour garantir que chaque page aboutisse à un produit en direct de qualité (cette mesure inclut également le temps réservé au formateur).

* On peut, en moyenne, numériser et mettre en valeur cinq photos à l'heure en vue de produire une image de qualité.

* En cas d'utilisation d'outils de navigation complexes, comme des cartes ou des index complexes, il faut réviser à la hausse les estimations de temps.

Il faut calculer le nombre total de pages ou de photos pour déterminer le nombre total de jours/semaines-personnes à prévoir pour la numérisation. Pour calculer le délai de numérisation d'une collection, il faut diviser le nombre total de jours-personnes par le nombre de jeunes composant l'équipe.

Les taux de rémunération doivent correspondre aux taux en vigueur pour les emplois d'été dans la localité (par ex. PEEAC : 6,95 \$ pour les élèves du secondaire, de 8,03 \$ à 8,75 \$ pour les collégiens, de 8,75 \$ à 12,30 \$ pour les étudiants universitaires de premier cycle, et de 12,61 \$ à 13,69 \$ pour les étudiants universitaires de deuxième cycle). De façon à offrir au plus grand nombre possible d'étudiants un emploi d'été qui leur permette d'acquérir une expérience de travail réelle, Industrie Canada souhaiterait que chaque équipe travaille de huit à 12 semaines. Cela pourrait entraîner la numérisation d'une ou de plusieurs collections. Les entrepreneurs éventuels peuvent présenter des propositions pour des projets d'une durée supérieure à 12 semaines et envisager la formation d'une nouvelle équipe après huit ou 12 semaines. Les formateurs peuvent aussi être des jeunes qui ont une expérience de la technologie multimédia. Il va sans dire que les formateurs toucheront un salaire plus élevé que les membres de l'équipe. Le budget doit inclure les avantages requis.

AUTRES DÉPENSES ADMISSIBLES...

- * Exceptionnellement, des appointements ou honoraires pour les gestionnaires, un congé pour activité professionnelle dans le cas des enseignants ou des frais de gestion pour les entreprises du secteur privé.
- * L'achat des progiciels nécessaires, notamment de balayage et d'infographie.
- * La location de scanners ou d'ordinateurs supplémentaires. S'il est moins coûteux d'acheter que de louer les machines, il faut envisager cette solution. Industrie Canada sera propriétaire de tout le matériel et de tout le logiciel achetés et les prêtera aux entrepreneurs pour la durée du projet.
- * L'augmentation de la capacité de la mémoire vive ou des disques durs.
- * L'achat de fournitures et les photocopies.
- * Les coûts de raccordement à Internet et les frais d'accès en direct engagés pour le projet.
- * Les frais de téléphone et de télécopieur.
- * Les coûts de traduction.
- * Les coûts divers.

On peut prévoir jusqu'à concurrence de 10 % des coûts et du temps du personnel pour l'organisation et la préparation des documents en vue de leur numérisation. Cela inclut la recherche et la rédaction, la présentation et la mise en page, l'obtention de la permission du détenteur du droit d'auteur, de même que la collecte et l'organisation des documents. Ces préparatifs devraient être menés par les mêmes membres de l'équipe. Chaque membre de l'équipe doit toutefois recevoir une formation dans les techniques du multimédia.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Gardien

- * Assurer l'orientation sur le plan intellectuel; préciser la forme et le fond des documents à numériser; veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les autres collections numérisées de Rescol.
- * Fournir les documents et, dans certains cas, préciser la façon dont ceux-ci doivent être numérisés.
- * S'assurer de détenir le droit d'auteur ou l'autorisation de numériser et de diffuser les documents sur l'autoroute de l'information; au besoin, communiquer avec l'entrepreneur pour préciser les exigences et commenter les méthodes proposées. Ce n'est qu'exceptionnellement que les coûts afférents au droit d'auteur seront assumés.
- * Examiner le produit final pour déterminer s'il est acceptable et l'autoriser.
- * Dans certains cas, maintenir la collection numérisée, avec un profil distinct, à son propre site Web, à condition que la collection soit accessible sur l'autoroute de l'information par l'entremise de Rescol et

incluse dans le portefeuille des Collections numérisées de Rescol. Il faut signaler l'appui accordé au projet par Industrie Canada.

- * Dans certains cas, gérer les équipes de numérisation.

Gestionnaire de l'équipe de numérisation

- * Gérer judicieusement le projet.
- * Assurer le soutien technique nécessaire pour le projet et veiller à ce qu'un spécialiste en technologie multimédia soit chargé de la formation. Il peut s'agir d'un étudiant du cycle supérieur ou d'un diplômé récent dans ce domaine.
- * Assurer une formation de base en administration des affaires et en gestion d'entreprise.
- * Avoir accès à une infrastructure informatique de base. Ainsi qu'il est précisé ci-dessus, certains frais d'achat ou de location de matériel et de logiciel, de connexion à l'autoroute de l'information et d'accès en direct peuvent être couverts.
- * Produire les rapports d'étape prévus au contrat et satisfaire aux autres obligations du contrat.

Équipe de numérisation

- * Numériser les collections et veiller au respect des normes de qualité s'appliquant aux images et à la production en français et en anglais de la page d'accueil et du texte.
- * Exécuter les tâches connexes prévues au contrat, par exemple créer des index, des outils de recherche et des bases de données.
- * Monter la collection sur Rescol ou un autre serveur.
- * Avec l'approbation d'Industrie Canada, faire une démonstration des résultats au public, aux parrains et aux médias.

Groupe du soutien technique de Rescol

- * Aider Industrie Canada à évaluer le soutien technique requis d'après les propositions.
- * Conseiller Industrie Canada sur la valeur technique des produits proposés.
- * Exercer l'autorité fonctionnelle.
- * Administrer et maintenir Rescol pour Industrie Canada.
- * Faire part aux entrepreneurs des conditions techniques à respecter pour raccorder leurs produits au Rescol.
- * Fournir aux entrepreneurs une aide technique, un service de messagerie électronique, une aide en direct et une certaine formation en direct.

- * Travailler avec les équipes afin d'aboutir au meilleur produit possible.

Industrie Canada

- * Consulter les autorités en matière de patrimoine.
- * Planifier et gérer le programme et en faire part au public.
- * Choisir les entrepreneurs et apparier les collections et les équipes, au besoin et lorsque c'est faisable.
- * Conclure des contrats avec les gestionnaires d'équipes en vue de l'exécution des tâches.
- * Être le propriétaire du matériel et du logiciel achetés au moyen des fonds prévus pour les contrats et les prêter à l'entrepreneur au moins pour la durée du projet.
- * Assurer un soutien technique par l'entremise du Groupe de soutien technique de Rescol.
- * Avoir le droit, aux termes du contrat, de diffuser le produit sur Rescol pendant au moins cinq ans et de chercher des parrains qui contribueront à assumer les coûts encourus pour numériser et poster des documents dans le Rescol.
- * Travailler avec les partenaires au lancement des produits et aux activités axées sur les médias.

Le Conseil canadien des archives, en collaboration avec les Archives nationales du Canada Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine La Bibliothèque nationale du Canada

- * Diffuser l'information sur les Collections numérisées de Rescol auprès de leur public respectif.
- * Coordonner la soumission des propositions venant de leur public respectif.
- * Participer au processus d'examen, même si la décision finale relève d'Industrie Canada.
- * En sa qualité d'institution de dépôt pour le Canada, la Bibliothèque nationale est chargée d'acquérir et de cataloguer tous les produits finals pour veiller à ce qu'ils soient disponibles à long terme.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque proposition sera étudiée en toute objectivité. Les propositions seront retenues de manière à tenir compte des deux langues officielles et des différentes régions du Canada, et elles porteront sur divers types de projets. On accordera une attention particulière aux propositions de projets pouvant être gérées par de petites collectivités, dans le but de donner aux régions rurales et éloignées la possibilité de saisir les occasions découlant de l'autoroute de l'information.

Industrie Canada choisira les projets en fonction de leur potentiel de formation et d'obtention d'emplois pour les jeunes et de leur possibilité de contribuer à des initiatives économiques locales et au développement du secteur privé.

Industrie Canada est déjà saisi d'un certain nombre de propositions auxquelles il pourrait accorder un soutien financier. Les propositions reçues seront évaluées suivant le principe du « premier arrivé, premier servi », et les contrats seront adjugés de façon périodique, compte tenu des ressources financières disponibles.

Les critères suivants seront également appliqués :

La collection

- * L'importance de la collection et l'histoire qu'elle raconte aux Canadiens, surtout aux jeunes.
- * La mesure dans laquelle les documents se prêtent à la numérisation, notamment en ce qui concerne leur contenu, leur forme, leur ampleur et leur cadre intellectuel.
- * L'état de préparation du matériel en vue de sa numérisation.
- * La démarche proposée en vue de présenter le contenu.

L'équipe

- * Garantie de gestion d'équipe et de direction technique judicieuses.
- * Plans en vue de l'acquisition d'une expérience pratique et de la formation en techniques multimédias et en gestion d'entreprise et d'affaires.
- * Accès à l'infrastructure informatique de base requise (certaines sommes peuvent être consacrées à l'amélioration ou la location de logiciel ou de matériel, de la manière indiquée ci-dessus).
- * Capacité de garantir un projet de qualité.
- * Équipe composée de jeunes des deux sexes, âgés de 15 à 30 ans et comprenant, si possible, des membres de groupes économiquement défavorisés et d'autres groupes visés par les programmes d'équité en matière d'emploi.

Comment présenter une proposition

Chaque proposition doit inclure une lettre de l'entrepreneur qui la présente formellement. La lettre doit être signée par un cadre de l'établissement, de l'organisation ou de l'entreprise qui est autorisé à prendre des engagements contractuels. Si le gardien de la ou des collections et une autre organisation collaborent à une proposition, la lettre doit être signée par des représentants des deux établissements/organisations. Il faut préciser dans la lettre l'entrepreneur officiel pour les besoins de l'adjudication du contrat.

Le contrat ne peut être adjugé qu'après réception de l'**original** de la proposition portant la signature du cadre autorisé. Des versions télécopiées sont acceptables pour signifier l'intention de présenter une proposition.

Industrie Canada convoquera un comité consultatif composé de représentants des milieux des archives,

des bibliothèques, des musées et de l'enseignement pour l'aider à évaluer les propositions. Signalons aux entrepreneurs éventuels qu'Industrie Canada a besoin d'une période allant jusqu'à trois semaines pour étudier les propositions et adjuger des contrats.

Toutes les propositions originales et les demandes de renseignements doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Industrie Canada
Projets spéciaux, Sciences et technologie
45, boul. Sacré-Coeur
1^{er} étage, pièce 1422
Hull (Québec)
K1A 0H5
Tél. : 1-800-465-7766
Télécopieur: (819) 994-0576
Courrier électronique : collections@ic.gc.ca

LA PROPOSITION

Les propositions doivent être dactylographiées et suivre la présentation suivante :

- a) adresse, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresse de courrier électronique (le cas échéant) de l'entrepreneur éventuel;
- b) situation aux fins de la TPS et numéro de TPS;
- c) titre du projet;
- d) description du projet (comprenant des détails au sujet de la préparation du matériel, s'il y a lieu);
- e) explication de la manière dont le projet favorise et améliore l'accès au contenu canadien important;
- f) publics visés par la version numérisée de la collection;
- g) facteurs ou exigences techniques du projet;
- h) description de la manière dont le projet contribue à l'objectif du Programme en ce qui concerne l'emploi de jeunes Canadiens, le développement économique local et la promotion des entreprises;
- i) description des compétences ou du savoir spécialisé que le projet permettra à l'équipe d'acquérir;
- j) infrastructure et ressources nécessaires pour appuyer la formation et la numérisation;
- k) méthodes de sélection antérieures ou futures des membres de l'équipe;

l) date prévue d'achèvement du projet;

m) budget :

- personnel;

- soutien administratif, notamment en ce qui concerne les besoins en matériel ou en logiciel et les coûts de connexion à l'autoroute de l'information;

- traduction de documents de présentation;

- divers (fournitures, autres frais de communication);

- total;

- TPS;

- contributions en nature ou en espèces;

n) attestations :

- que l'entrepreneur est une société, une firme ou un autre organisme dont la majorité des actionnaires ou membres sont des Canadiens ou des résidents permanents du Canada;

- que l'entrepreneur ne reçoit d'aucun programme fédéral autre que le programme Collections numérisées de Rescol des fonds pour les membres de l'équipe à être engagés aux termes du contrat;

- que l'entrepreneur possède le droit d'auteur des oeuvres originales choisies pour la numérisation et (ou) qu'il a obtenu ou obtiendra tous les consentements des propriétaires de droit d'auteur, établissant une revendication évidente de la propriété des documents de la collection et la permission accordée à Industrie Canada de publier la collection numérisée sur Rescol.

Tous ces renseignements doivent être fournis pour des projets complets (collection et équipe).

Les organisations qui proposent des collections sans la gestion d'une équipe doivent joindre à leur proposition des lettres d'intérêt portant sur les points a) à f) et sur le point g) dans la mesure où il intéresse le point de vue du gardien au sujet des considérations techniques.

Les gestionnaires d'équipe éventuels sans collections précises doivent fournir des lettres de déclaration d'intérêt portant sur les points a), h), i), j) et k). Les autres points (notamment celui du budget) seront examinés après que l'équipe aura été appariée à une collection. Il faudra, à ce moment-là, présenter une proposition complète.

Décisions finales

Industrie Canada accusera réception des propositions et des lettres de déclaration d'intérêt et informera de sa décision les entrepreneurs éventuels.

Industrie Canada se réserve le droit de refuser n'importe quelle ou l'ensemble des propositions et des lettres d'intention.